

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 06 AVRIL 2022

Après présentation de l'ensemble des chiffres composant les comptes administratifs 2021 et les budgets primitifs 2022, par Francis Thiébaud, adjoint aux finances, le conseil municipal a délibéré comme suit :

Les comptes de gestion établis par le trésorier et les comptes administratifs ont été approuvés. Après affectation à la section d'investissement, les 3 budgets dégagent chacun un excédent de fonctionnement à reporter de : 247 464,35 € pour le budget général, 30 654,98 € pour le budget de l'eau et 72 692,13 € pour le budget assainissement.

Les budgets primitifs ont été votés à l'unanimité :

Budget général équilibré à : fonctionnement 1 093 627,35 €, investissement : 427 551,47 €. Outre, les reports de 2021, les principales dépenses d'investissement sont : travaux en forêt (5 000 €), voirie (50 000 €), achat de matériel (16 000 €), réfection boiserie de l'église (25 000 €), installation vidéosurveillance (55 000 €), démolition bâtiment (50 000 €) et remboursement d'emprunts (77 000 €).

Budget de l'eau en équilibre : fonctionnement 217 274,98 €, investissement 315 620,00 €. Outre, les reports de 2021, les dépenses d'investissement consistent aux ajustements des projets de 2021 (30 000 €) et au remboursement d'emprunts (42 000 €).

Budget de l'assainissement : fonctionnement 186 909,13 €, investissement 178 280,59 €. Les principales dépenses d'investissement consistent au remboursement d'emprunts (51 100 €) et provision pour travaux (77 000 €).

Les taux des impôts directs locaux restent inchangés pour l'année 2022 : 37,09 pour le foncier bâti et 34,97 pour le foncier non bâti. Le produit fiscal attendu est de 341 243 €.

Le conseil municipal a validé un effacement de dettes pour un montant global de 3 988,90 €.

Madame Lydie ANTOINE, conseillère municipale a été désignée en qualité de membre du Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal a délibéré concernant l'attribution des indemnités versées aux sapeurs-pompier. Celles-ci sont fixés en fonction des grades, des périodes d'interventions et des taux fixés par décret.

Le programme de travaux forestiers a été approuvé pour un montant de 14 462,90 € HT.

Une réunion concernant le stade de foot a eu lieu le lundi 4 avril 2022 à 20h.

24 personnes représentant les habitants, associations et entreprises locales s'étaient inscrites suite à l'appel publié sur les panneaux d'information locale. Une personne s'était excusée. Il a été remarqué que l'entreprise Lyonnet n'était pas représentée officiellement.

Francis Thiébaud animait la réunion, suppléé par Valérie GARET et Stéphanie Terrier.

Anthony Marie, président de la CCHC, était également présent car la CCHC a les compétences économie, habitat et plan local d'urbanisme (PLUI).

Après de nombreux débats portant sur le développement économique, l'utilisation par les écoles, les associations et les services d'urgence (hélicoptère) et le patrimoine, 14 personnes sur 23 votantes ont souhaitées garder le stade tel quel. Les autres participants ne se sont pas prononcés.